

COOP&TECH
16 RUE GEORGES CHARPAK
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Maisons-Alfort, le 27 août 2024

Madame, Monsieur,

Par la décision n° **2023-2698** de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) du 30/11/2023, vous êtes autorisé à utiliser des fréquences pour le réseau radioélectrique dont la référence est la suivante : numéro de dossier **201302185**. Cette autorisation arrivera à échéance le **31/12/2024**.

Dans le cadre du renouvellement de votre autorisation à compter du 1er janvier 2025, le service de gestion des réseaux professionnels agissant pour le compte de l'Arcep, vous informe que l'utilisation des fréquences de la sous-bande de 449.7875 MHz à 450,0125 MHz ne sera plus possible au-delà du 31 décembre 2025. Aucune migration vers une autre bande de fréquences n'est possible.

Dans ces conditions et au-delà de cette échéance, il vous appartient de mettre en œuvre une nouvelle technologie pérenne utilisant le satellite ou les bandes mobiles par exemple.

Si vous souhaitez dès à présent renoncer à la prolongation d'utilisation de vos fréquences jusqu'au 31 décembre 2025, je vous invite à nous le faire savoir par voie électronique à l'adresse suivante : pmr@anfr.fr en indiquant votre numéro de dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Utilisateur(s) des fréquences :
COOP ET TECH
28000 CHARTRES

Le Chef de service

